

Responsabilité du site pour la conservation de l'espèce :

Modérée 6/14

Circaète Jean-le-Blanc

Circaetus gallicus - *Aquila marcenca*

Code Natura 2000 : A 080

Statut et protection

Directive Oiseaux : Annexe I

Convention de Berne : Annexe II

Convention de Bonn : Annexe II

Statut européen : Préoccupation mineure

Statut français : Préoccupation mineure

Liste rouge Lang. Roussillon : Préoccupation mineure

Description de l'espèce

Rapace diurne de bonne taille (160-180 cm d'envergure) remarquable par sa grosse tête et ses grands yeux jaunes. Plumage : tête et gorge brun sombre, dessous blanc piqueté de brun ; dessus bicolore brun roussâtre et rémiges presque noires. Son vol sur place et sa silhouette massive sont des plus caractéristiques.



Dessin : S. Nicolle

Répartition en Europe



Effectifs (nombre de couples)

	Min	Max	%
Effectif européen*	5200	7000	-
Effectif français	2400	2900	41-46%
Effectif régional	420	710	17-24%
Effectif départemental	50	100	8-24%

* Russie et Turquie non comprises.

Ecologie

- Habitat : pour son alimentation : vastes étendues ouvertes (landes, estives et rocailles). Pour sa reproduction : massifs forestiers.
- Alimentation : régime alimentaire essentiellement basé sur les reptiles (serpents et lézards). Plus rarement : batraciens et micromammifères, surtout à son arrivée au printemps.
- Reproduction : début avril, il construit ou rafraîchit sa plateforme faite de petites branches entrelacées au sommet d'un arbre. Envol du jeune unique début août. [avril-août]
- Migration : part hiverner en Afrique en septembre-octobre pour revenir en mars.

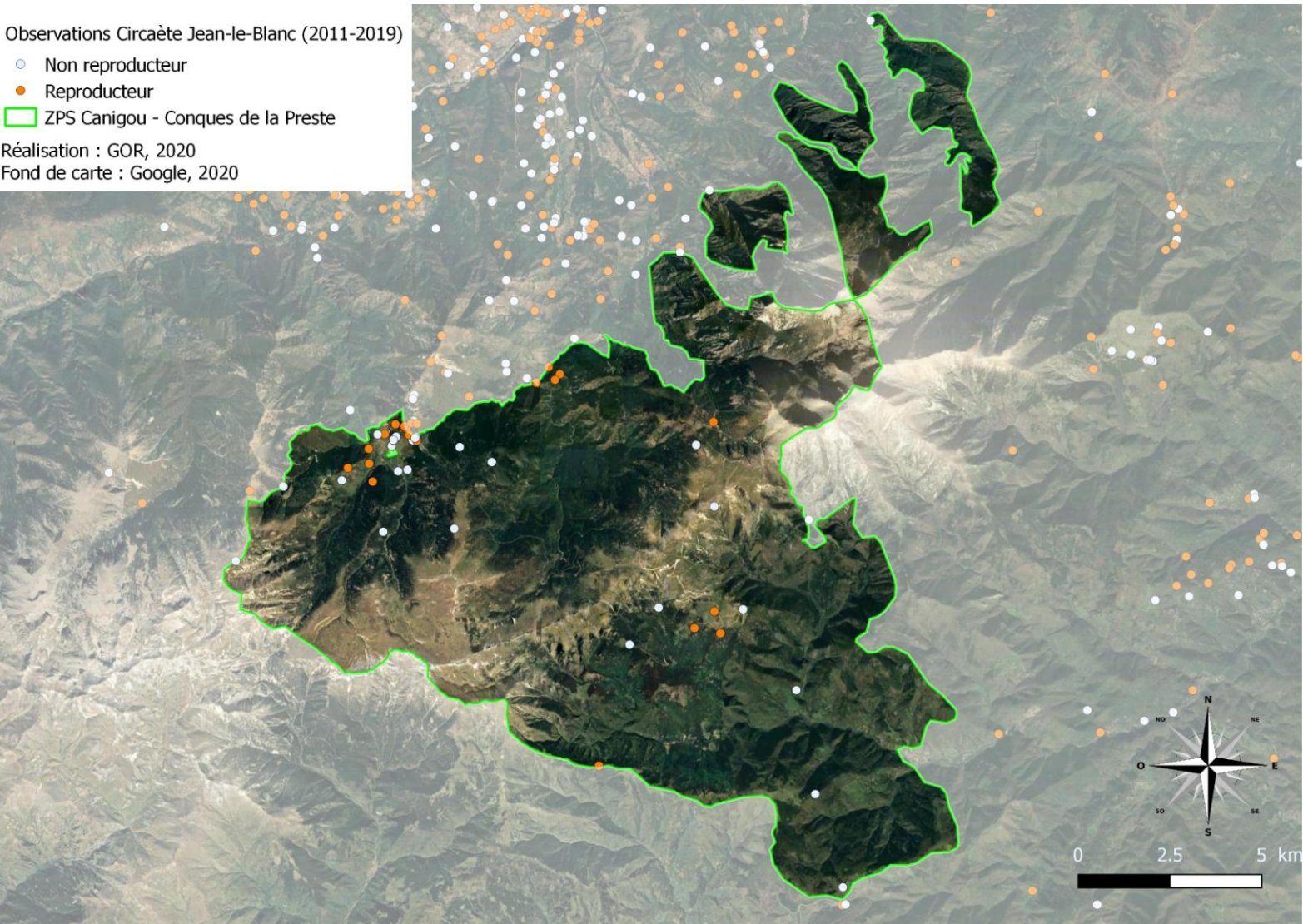
Distribution et tendance en France et en LR

En France, l'espèce est nicheuse dans la moitié Sud du pays où elle peut être présente en densités élevées (cas du Languedoc-Roussillon). Après la forte diminution de l'espèce entre 1950 et 1970, les effectifs semblent être remontés suite à sa protection légale et à l'augmentation de la surface boisée en France. La région LR rassemble près du quart de la population française.

Observations Circaète Jean-le-Blanc (2011-2019)

- Non reproducteur
- Reproducteur
- ZPS Canigou - Conques de la Preste

Réalisation : GOR, 2020
Fond de carte : Google, 2020

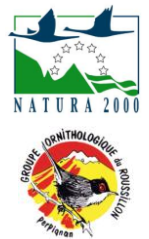


Principaux habitats exploités sur la ZPS

Alimentation : Landes basses, pelouses alpines, rocailles.
Nidification : milieux boisés, peu accessibles et à l'abri des vents dominants, à moins de 2500m d'alt.

Effectifs

	Min	Max
Nombre de couples fréquentant la ZPS	5	12



Bilan sur la ZPS « CANIGOU - CONQUES DE LA PRESTE »

❖ Répartition

Le Circaète est un grand rapace couramment observé sur la ZPS. Il fréquente une large gamme de milieux ouverts, favorables à son alimentation. Il niche typiquement sur le piémont entre 200 et 600m d'altitude et apprécie particulièrement les lisières abritées des vents dominants ou les boisements de falaise. Du fait de l'altitude importante de la ZPS, de nombreux couples nichent en dehors du périmètre de la ZPS. L'espèce est néanmoins observée en chasse à plus haute altitude, notamment sur les estives et pierriers à la recherche des serpents dont il se nourrit.

❖ Menaces

- Dérangements humains (sports de pleine nature, travaux sylvicoles en période de reproduction).
- Electrocutation sur le réseau électrique Moyenne Tension et collision avec les câbles aériens
- Aménagements lourds (destruction de ses habitats)
- Fermeture progressive des milieux aboutissant à une proportion de milieux ouverts insuffisante.

Bilan sur la ZPS « CANIGOU - CONQUES DE LA PRESTE »

❖ Préconisations de gestion

- Limiter les abattages d'arbres entre mars et août autour des sites de nidification identifiés.
- Neutralisation des pylônes électriques moyenne tension et visualisation des câbles.
- Limiter la fermeture des milieux.
- Prendre en compte la répartition du Circaète dans les documents d'urbanisme afin de garantir la conservation de ses habitats de reproduction et d'alimentation.

❖ Etat de conservation

L'état de conservation des quelques couples de Circaète Jean le Blanc nichant dans la ZPS peut actuellement être qualifié de « favorable ».

❖ Etudes et suivis à réaliser

Une recherche précise des nids est nécessaire afin de pouvoir ensuite diminuer les risques de fréquentation.

❖ Responsabilité du site pour la conservation de l'espèce

Le Circaète étant fréquent en Europe du sud, la responsabilité du site pour la conservation de l'espèce est modérée : Note =6/14.

❖ Bibliographie indicative

- CERET JP., 2008.- 12 ans de suivi dans l'Hérault : succès reproducteur et causes d'échec. *La plume du circaète* N°6, p 10. LPO Mission rapaces.
- CoGARD, 2005.- Recensement des rapaces diurnes nicheurs dans le département du Gard. Document COGard pour la DIREN-LR. 41 p.
- Comité MERIDIONALIS, 2004. - Liste rouge des oiseaux nicheurs en Languedoc-Roussillon, juin 2003. *Bulletin Meridionalis* n°5. pp 18-24
- LHERITIER P., 1975.- Les rapaces diurnes du Parc national des Cévennes (répartition géographique et habitat). Ecole pratique des hautes études. Mémoires et travaux de l'institut de Montpellier, 1975.
- MALAFOSSE J.-P. & JOUBERT B., 2004.- « Circaète Jean-le-Blanc » : 60-65. In THIOLLAY J.-M. et BRETANOLLE V. (coord.) - *Rapaces nicheurs de France, Distribution, effectifs et conservation*. Delachaux et Niestlé, Paris.
- POMPIDOR JP., 2004 – Les rapaces diurnes des Pyrénées-Orientales : évolution depuis 20 ans (1983-2003). *La Mélando* n°11 pp 2-19.